



Compte-rendu CHSCTSS DIRAG du 30 avril 2020 Spécial Covid-19

PV des précédents CHSCTSS

La plupart des procès-verbaux sont validés, sauf le PV du 12 mars 2020 qui est en cours de validation.

État des lieux de la DIRAG

Sur 100 agents en poste à la DIRAG (y compris stagiaires et CDD) :

- 63 agents sont en télétravail
- 3 agents sont en arrêt de travail
- 1 agent est en congé
- 28 agents sont disponibles dans le tableau de service sur les postes opérationnels
- Les autres sont en autorisation d'absence (ASA)

Un RP demande si les agents qui ont été placés en ASA ont été informés de leur situation et de la perte de congés.

DIRAG/D indique que les agents seront informés de leur situation et des jours de congés qui peuvent leur être imposés. Et en cas de désaccord l'agent aura la possibilité de faire un recours.

Plan de reprise d'activité dans le cadre de la sortie du confinement

- Principes envisagés

DIRAG/D indique qu'en application des directives nationales la reprise d'activité se fera de manière progressive. Elle sera contrôlée dans un premier temps afin de pouvoir effectuer des réajustements si nécessaire en cas de personnes contaminées. La présence sur site sera très modérée par rapport à une situation normale.

La présence sur site sera contrôlée par l'encadrement afin de s'assurer du nombre d'agents présents sur site. L'encadrement établira un tableau de service indiquant les jours de venue des agents afin d'éviter un nombre trop important d'agent sur site. Les présences devront être planifiées et organisées.

Un plan de reprise d'activité pour la DIRAG sera abordé lors du prochain CHSCTSS. Vu la réception tardive des directives nationales, DIRAG/D présentera lors du prochain CHSCTSS les grands principes de la reprise d'activité à la DIRAG. Un des objectifs du déconfinement à partir du 11 mai sera la maîtrise du nombre d'agents présents simultanément sur site. Ce retour ne pourra s'envisager que dans les limites permises par les exigences de protection de la santé des agents et dans le respect des gestes barrières et de distanciation au vu d'une analyse site par site, et en tenant compte des situations particulières de certaines personnes.

- Santé Sécurité au travail

Concernant les équipements de protection, la DIRAG possède des masques chirurgicaux pour le déconfinement. Des commandes avaient été effectuées. Mais le CM972 et CM973 n'ont pas encore reçu leurs commandes. Des masques pourront être mis à leur disposition dans l'attente de la livraison de leur commande. Question qui sera instruite.

Un stock de masques FFP2 est disponible à Desaix. Mais ces masques bien qu'encore utilisables et en bon état sont périmés. Néanmoins, une expertise devra être faite sur l'utilisation de ces masques



de protection. Météo-France a commandé des masques textiles lavables, de grande qualité, à une société référencée d'Occitanie.

La DIRAG pourra utiliser les masques chirurgicaux dans l'attente de la réception des masques textiles. Concernant les gels et produits désinfectants, les unités logistiques ont effectué des commandes et s'efforcent d'assurer un bon niveau d'approvisionnement.

De nouvelles questions se poseront sur l'organisation du travail tout en s'adaptant aux contraintes sanitaires, telles que cohabiter à plusieurs sur un même site, dans un bureau à plusieurs, les lieux de convivialité, dans le respect des gestes barrières.

Une réflexion sera menée sur chaque site par petit groupe de travail formé de représentants du personnel, d'un membre de l'administration et de l'assistant de prévention afin de faire un point sur les mesures de distanciation à mettre en place dans les espaces partagés (toilettes, couloir...), lieux de convivialité (machine à café...), la restauration (cuisine...), véhicule de service, et matériels communs (imprimante, téléphone ...) de la DIRAG.

Une remontée sera faite à DIRAG/D pour le mercredi 6 mai 2020 pour une présentation générale lors du prochain CHSTSS.

Café virtuel

Le taux de participation au dernier café virtuel était très faible. Cela sans doute dû à une communication très tardive de la direction.

DIRAG/D indique qu'il en est conscient mais qu'il n'y a pas de personne dédiée à la gestion et organisation du café virtuel.

F. CLAERBOUT se propose de reprendre en charge la gestion et organisation du café virtuel.

Pour rappel, le café virtuel a lieu le mardi de 8h30 à 9h30 en webconférence.

Prochain CHSCTSS le jeudi 7 mai.